

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2024-022

rue Rivest Lot 6 583 219 du cadastre du Québec

Prenez avis que:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 19 juin 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions de la grille des spécifications applicable à la zone H-104 figurant à l'Annexe B du Règlement de zonage n° 577 (secteur ville) à ce que l'escalier à découvert menant au niveau du terrain au rez-dechaussée excède de 4,09 m le pan du mur, alors que la norme prévoit que l'escalier excède de 3 mètres maximum le pan du mur, pour un bâtiment multifamilial isolé situé sur le lot 6 583 219 sur la rue Rivest.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette démarche.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 3 juin 2024.

La greffière,

FLAVIÉ ROBITAILLE